

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

⇒ **Communauté d'agglomération d'Epinal services mutualisés**

- Adhésion au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions

⇒ **Travaux de voirie**

Demande de subvention

⇒ **Tarif garderie 2021/2022**

⇒ **Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges**

Adhésion à la compétence IRVE

⇒ **Le Pré Anoux**

INFORMATIONS DIVERSES

- aménagement du centre bourg
- Questionnaire
- réunion du 25 mai 2021 à 14h30
- tenue des bureaux de vote

Convocation adressée le : 26 mai 2021

Présents : MME Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT, Amélie LAVALLÉE, MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY.

Absent :

Secrétaire: M. Anthony BOULOUDNINE

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2021.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent, le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- Redevance occupation du domaine public communal à des fins commerciales
- Incorporation de la voie privée du lotissement le Pré Anoux

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de deux points supplémentaires à l'unanimité des membres présents.

N° DCM 16/2021	<p><u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL</u></p> <p><u>ADHESION AU SERVICE COMMUN EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE, DE MARCHES PUBLICS ET DE RECHERCHE DE SUBVENTIONS</u></p>
-------------------	--

Entendu le rapport de Mme le Maire qui précise que la commune était adhérente sur une durée limitée de 1 an,

Entendu que la nouvelle convention propose une adhésion sur la durée de la mandature.

Informe les élus du montant en 2021 de 2,50 € X 408 habitants soit 1 020 €

Vu l'article L.5211-4-1 du code général des collectivités territoriales et notamment ;

Vu le projet de convention de mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

Considérant la possibilité d'adhérer à l'ensemble des missions du service ou à la carte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

➤ **D'APPROUVER :**

- l'adhésion de la Commune au service commun en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions.

- la nouvelle convention d'adhésion au service commun en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions entre la commune et la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

➤ **D'AUTORISER**

Mme le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal la convention correspondante.

N° DCM 17/2021	<p><u>TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE 2021</u></p>
-------------------	--

M. Julien POTHIER 1^{er} Adjoint ou Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du montant estimatif des travaux divers de voirie 2021 à effectuer sur la voie communale n° 1 (Direction vers Golbey, voirie communale de la Voie de Chavelot et le chemin communal dit le Trissement estimés à 60 818.50 € HT, la subvention départementale est de 18 % sur les travaux de voirie.

Certains postes de travaux n'ont pas de contre devis pour pouvoir en apprécier la pertinence tarifaire, des devis supplémentaire vont donc être établit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux divers de voirie et à signer tous les documents s'y rapportant.

N° DCM 18/2021	<p><u>TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022</u></p>
-------------------	--

Mme le Maire rappelle que le tarif appliqué pour le coût de la séquence de garderie est de 1,10 € depuis la rentrée 2015/2016 et propose de ne pas l'augmenter, demande que la commission revoie les closes tarifaires par rapport à ce qui existe sur les villages environnant.

Constat est fait que la garderie est utilisée par 20 enfants sur l'année scolaire 2020 et que 19 enfants sont déjà inscrits pour l'exercice 2021.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de ne pas augmenter le tarif de garderie pour l'année 2021/2022

Les séquences de garderie sont décomposées comme suit :

- ☞ le matin de 7h30-8h10,
- ☞ le soir de : ▶ 16h50-17h50
17h50-18h50
18h50-19h15

RAPPELLE qu'une participation forfaitaire minimale correspondant à 10 séances de garderie (soit 11,00. € en 2020/2021) sera demandée dès la 1^{ère} inscription aux familles (même dans le cas où le nombre d'heures serait inférieur à 10 séances

(le questionnaire destiné aux parents pour la rentrée 2021/2022 sera distribué courant juillet 2021 pour un retour pour le jeudi 26 août 2021).

N° DCM 19/2021	<u>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES</u> <u>TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)</u>
-------------------	--

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

Transfert au syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la compétence optionnelle « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêtés préfectoraux n 199/2018 du 8 mars 2018, et n° 37/2020 du 3 mars 2020,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 24/03/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NE TRANSFERT PAS la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

N° DCM 20/2021	<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE DE L'ÉGLISE</u>
-------------------	--

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail et d'un courrier reçus par Mrs Didier BAS et GADAIX Philippe tous deux domiciliés à Uxegney.

Ces personnes souhaitent installer leur camion de pizzas sur la voie publique de la Commune :

- M. BAS Didier « pizza la Vagabonde » domicilié 21 rue Ménère à Uxegney sera présent un jeudi sur deux, le soir, de 17h à 21h, à compter du jeudi 10 juin 2021.

Et

- M. GADAIS Philippe « Pizza La Villa Toscane » domicilié 26 rue des Fileurs à Uxegney sera présent un dimanche sur deux, de 17h à 21h, à compter du dimanche 20 juin 2021.

Suite aux échanges téléphoniques, il a été convenu qu'ils pourront stationner leur camion à pizza devant le salon de coiffure situé place de l'Église.

Un arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal à des fins commerciales devra être pris par Mme le Maire.

Mme le Maire expose qu'il est possible de fixer une redevance d'occupation du domaine public. Elle propose au Conseil Municipal de ne pas fixer pour le moment cette redevance afin de permettre à Mrs BAS Didier et GADAIS Philippe de lancer leur activité sur la commune.

Vu les demandes de Mrs BAS Didier et M. GADAIS Philippe à utiliser le domaine public afin d'y exercer leur activité de fabrication et vente de pizzas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le stationnement de camion a pizza de Mrs BAS Didier et GADAIS Philippe

DECIDE de ne pas mettre en place de redevance d'occupation du domaine public.

PREND acte des arrêtés temporaires relatifs à l'utilisation du domaine public communal à des fins commerciales.

N° DCM 21/2021	RETROCESSION ET INTEGRATION DE LA VOIE PRIVEE DU LOTISSEMENT DU PRE ANOUX
-------------------	---

Le Maire expose :

Vu la demande de permis d'aménager modificatif accordé le 15 mars 2018 pour le projet de création du lotissement « Pré Anoux », sur un terrain sis en section AC parcelle n° 50.

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 27 septembre 2010 pour la 1^{ère} phase.

Vu la demande de rétrocession formulée par la Société GESPA représentée par M. Sylvain ADAM pour l'euro symbolique, de la voirie située en section AC parcelle n° 50.

Mme Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement du Pré Anoux, dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

D'ATTENDRE que le dépôt de la Société GESPA de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour la réalisation des trottoirs, enrobés et candélabres (courrier envoyé le 11 mars 2014).

DE SIGNER une convention avec les riverains pour fixer les obligations de la commune de Domèvre sur Avière et des riverains de la rue du Pré Anoux.

D'ACCEPTER à l'euro symbolique la rétrocession de la voirie située en section AC parcelle n° 50.

D'AUTORISER le maire :

- à signer, l'acte notarié.
- à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration :
 - dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement du Pré Anoux, parcelle cadastrée AC n° 50 dans le domaine public communal

Coût estimé aux riverains :

- Armoire	1 200.00 €
- Branchement ENEDIS	1249, 20 €
- Panneau signalétique	457.67 €
- Acte notarié estimation de	300.00 € et 400.00 €

Charges à la commune :

Marquage et entretien de la voirie (déneigement, etc...)

Coût annuel pour l'armoire éclairage public (Enedis) 1 012 € T.T.C (Abonnement, consommation et taxes)

Contrat d'entretien assuré par le Syndicat Départemental d'Electrification des Vosges

INFORMATIONS DIVERSES :

INAUGURATION DE LA BORNE DE SERMENT DE KOUFRA

Modification de la date d'inauguration au Dimanche 12 septembre à 9h00 suite à la sollicitation du général Michel

Mme le maire distribue aux conseillers la plaquette n° 1 de l'office du tourisme d'Epinal « les incontournables & coins secrets au cœur des Vosges » où y figure la future implantation de la borne du Serment Koufra

Un devis de socle en granit a été sollicité par Anthony Langevin afin de faire reposer la borne.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Réunion le vendredi 4 juin 2021

Date à prévoir pour la mise à l'honneur des parents et le repas de la convivialité des anciens

Repas de convivialités

PARRAINAGE DU SOLDAT AU CIMETIERE

L'association U S MEMORY nous attribue la tombe du soldat NEVENWANDER Harold inhumé au cimetière du Quequement, plot A, rang 10, tombe 36.

Un parrainage solennel est à prévoir avec les enfants de Domèvre sur Avière

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PERREY ET RUE D'ONCOURT

Une subvention (DETR) accordée de 3 303 €

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU 20 JUIN PROCHAIN

Organisation il manque toujours trois accesseurs pour les élections du 20 juin prochain

REUNIONS PUBLIQUES A LA SALLE POLYVALENTE

12 juin à 9heures M. Camille ZEGHMOULI (élections départementales 2021)

14 juin à 20 heures M. Stéphane VIRY (élections départementales 2021)

REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

Lundi 14 juin 2021 à 18 heures convocation transmise à la commission Affaires scolaires qui sera présente.

COMPTE RENDU TRAVAUX AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE

M. Julien POTHIER montre l'état des lieux et l'enjeu établi par le bureau d'étude ALLIOD qui nous a présenté un devis 650 000.00 € H.T avant subvention. Le projet présenté apparait comme beaucoup plus ambitieux que celui envisagé au départ, le choix d'un découpage en tranche et/ou de la réduction de l'ampleur des travaux a été débattu.

Prochaine réunion prévue le 1^{er} juillet 2021.

LOTISSEMENT LE PRE ANOUX

Suite à une déclaration de travaux pour la pose d'une clôture rigide, Mme le Maire informe qu'elle a rencontré ce jour le propriétaire de la rue du Pré Anoux, afin d'évoquer avec lui la pose de sa clôture à clairevoie qui peut porter préjudice aux conditions de visibilité à proximité du carrefour. Non exprimés sur la déclaration de travaux conformément au Plan Local d'Urbanisme.

Ce dernier évoque qu'il a posé cette clôture afin d'avoir son intimité et que les conducteurs réduiront en conséquence leur vitesse. Mme le Maire l'invite à réfléchir sur une modification des travaux. le propriétaire, en colère ne souhaite pas modifier sa clôture.

CAMPAGNE FAUCHAGE

M. Dominique AZIER a pris contact de M. CHAMPAGNE pour fixer la date du fauchage annuel. Celui-ci devrait intervenir semaine 23.

INSEE

Le Recensement de la Population initialement prévu en 2022 est repoussé en 2023.

M. Julien POTHIER, informe que M. Yvan RIVAT serait intéressé.

REUNION DE SECTEUR

Mardi 8 juin 2021 à 18h30 a Girancourt

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Mme le Maire informe du courriel reçu sollicitant l'autorisation de brûlage de déchets végétaux sur la parcelle de terrain N° 150 en zone 1AU, Après renseignements pris auprès du SDIS un arrêté n° 248/2020 est en vigueur depuis le 21 juillet 2020 relatif à l'interdiction générale de brûlage à l'air libre des déchets végétaux.

Le Sicovad accepte les branches, mais refuse les troncs d'arbres.

FORET COMMUNALE

Les chenilles processionnaires sont de retour, n peu moins nombreuses, affaire à suivre.

MEDIATHEQUE

La Mallette numérique

Le Numérique est dans les bibliothèques vosgiennes...

... avec cette nouvelle offre de service dématérialisé, appelé "La Mallette numérique". Ce service vient en complément des collections physiques présentes dans les bibliothèques.

La Mallette numérique permet d'accéder à des films, des documentaires, de la musique, de la presse, des livres, de l'autoformation, des méthodes d'apprentissage et des programmes spécifiques pour les jeunes enfants (en accès sécurisé).

Ce service mis en place par le Conseil départemental en 2014, auprès de quelques bibliothèques, s'est déployé à partir de 2018. Un partenariat financier a été proposé aux collectivités et aujourd'hui de nombreuses bibliothèques bénéficient de cette offre de ressources dématérialisée et font bénéficier leurs lecteurs de ce nouveau service.

Cette offre donnera la possibilité aux bibliothèques/médiathèque (de la plus grande à la plus petite) d'être accessible à distance, en dehors des horaires d'ouverture, de répondre à des besoins de proximité et de proposer de nouvelles animations. Elle permettra à des publics "éloignés" d'accéder à des ressources culturelles.

RENCONTRE AVEC

M. Julien POTHIER a pris contact avec la médiathèque Départementale pour avoir une animation en automne.

DOMÈVRE ANIMATIONS LOISIRS (DAL)

Mme le Maire doit prendre l'attache de la présidente afin de connaître le calendrier de leurs activités pour 2021.

LOCATAIRE

Mme le Maire informe qu'un courrier sera envoyé à l'ancien locataire de l'appartement communal l'invitant à régulariser au plutôt les loyers et charges non réglés à ce jour, précise que la garantie de dépôt versée ne couvre pas la totalité des sommes dues.

Carte de remerciement de la famille de Mme BECLIER Annie

Séance levée à 22H55